



FOURET IMMOBILIER

Transactions et Gestion Immobilière.
05 55 20 10 20 www.jeromefouret.com

Barème des tarifs

TARIFS (à jour 20/02/2024)

TRANSACTIONS :

VENTES : (Art.6 Loi 70-9 du 2 Janvier 1970)

Barème Cumulatif par tranche de prix exprimé en pourcentage ou en € TTC du prix de vente net vendeur :

1 € à 40 000 € : 4 000 € forfaitaires.
40 001 € à 100 000 € : 4000€+6 %
100 000 € et plus : 7600€+5 %

Les frais d'agence peuvent être arrondis à la centaine d'euro. L'agence se réserve le droit de baisser temporairement ou non ses honoraires si elle le juge dans l'intérêt de la vente. Ces honoraires peuvent être à la charge du vendeur, de l'acquéreur, ou partagés par moitié.

LOCATIONS : (Art. 5 Loi 89-462 du 6 juillet 1989 et Art. 2 décret 2014-890 du 1er Août 2014)
Part Locataire et propriétaire :

Barème Cumulatif par tranche de surface exprimé en € TTC :

1 m² à 26 m²: 11€/m²
27 m² à 61 m²: 286€ + 4€/m² supplémentaires.
Au delà de 62 m²: 426€ + 2€/m² supplémentaires.

GERANCE-LOCATION

7.2 % des loyers bruts encaissés pour les 4 premiers biens confiés en gérance, 6 % pour les suivants.

Tarif incluant les manipulations de fonds, régularisations de charges, reddition des comptes et accès intranet.

Frais de mise en service de prélèvement automatique charge locataire : 25 €.

Honoraires de location : confère barème ci-dessus.

PRESTATIONS PONCTUELLES*: Estimations écrites: 180 € plus forfait déplacement de 60 € au-delà
État des lieux : 3€/m² pour chaque propriétaire et locataire.

Constitution de dossier et rédaction de bail : 9€/m² pour chaque propriétaire et locataire

État des lieux : 3€/m²

Fabrication de visite virtuelle et mise en ligne pour une durée de 12 mois : 360€** pour une habitation sans dépendance extérieure jusqu'à T5. Sur devis au-delà.

*prestations payantes sauf mandat de location ou de gérance. Dans ces derniers cas, se référer au contrat s'il en est fait mention.

**hors frais de déplacement.

